



République française
Ville de Saint-Cloud

Pôle Petite enfance, éducation et jeunesse

Animateur péri et extrascolaire à 100%

Grade / Cadre d'emplois

AGENT D'ANIMATION

Position dans la structure (Liens hiérarchiques)

Sous l'autorité du Directeur Péri scolaire et Extrascolaire (n+1)

Sous l'autorité du Responsable Pédagogique (n+2)

Sous l'autorité du Coordinatrice Péri scolaire et extra-scolaire (n+3)

Dimension du poste

Agent exécutant

Missions principales

- Participer à la conception et à la mise en œuvre de l'élaboration du projet pédagogique de la structure, en adéquation avec le projet éducatif de la ville et en collaboration avec le reste de l'équipe d'animation.
- Assurer la santé physique, morale et affective des enfants.
- Encadrer les enfants et les accompagner dans leur vie quotidienne au sein de leur structure.
- Permettre aux enfants de s'émanciper tant dans leur estime d'eux-mêmes que dans leur vie collective.
- Animer et faire vivre des projets d'animation innovants et adaptés aux enfants.
- Participer aux projets transversaux (Fête de l'Enfance, Forum des Associations, Noël aux Tourneroches, etc.)

Activités

- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.
- Elaborer, appliquer et évaluer des projets d'activités et d'animation, ET concevoir des programmes en lien avec le projet pédagogique et les thèmes institués.
- Etre force de propositions quant à l'organisation de grands jeux, grands évènements.
- Peut être amené à assurer le ramassage pédestre du soir.

Tâches

- Réaliser des projets d'animation à court, moyen et long terme sur les temps péri scolaires et extra-scolaire
- Assurer l'aménagement et fonctionnement de la structure pour permettre aux enfants de bien s'y sentir.

Liens fonctionnels

Internes : les équipes d'animation, les parents, l'éducation nationale, le service éducation, les différents services de la mairie...

Externes : les prestataires de service, les transports, le prestataire de restauration

Conditions d'emploi

Temps de travail périodes scolaires :

- Chaque lundi et vendredi : 11h15 / 13h30 durant la pause méridienne et 16h30 / 18h30 ou 45 durant l'accueil de soir
- Chaque mardi et jeudi : 11h15 / 13h30 puis 14h30-18h30 ou 45
- Mercredi péri scolaire : 7h45 / 17h45 ou 8h15 / 18h15 ou 8h45/18h45

Temps de travail périodes extrascolaires : 40 heures hebdomadaire - 7h45 / 17h45 ou 8h15 / 18h15 ou 8h45/18h45

Compétences et qualités requises

Sens de l'organisation et de la communication

Posture éducative et responsable face au public accueilli

Modélisateur et bienveillant

Avoir le sens des responsabilités

Sens relationnel du service public

Expériences et ancienneté dans ces fonctions sont requises

Diplômes ou formation

BAFA ou équivalent, BAPAAT ou CPJEPS et PSC1

